

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 30 SEP. 2021

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_94-DE

2021-94 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES
LOTS N° 2-3-5-11-12-16-17-19 ET 20



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 septembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET *procuration*

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Julie MONTCOUQUIOL

Date d'affichage : 30 SEP. 2021

OBJET : MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES
LOTS N° 2-3-5-11-12-16-17-19 ET 20

MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES LOTS N°2-3-5-11-12-16-17-19 ET 20

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose qu'à l'occasion de l'exécution des travaux, il a été découvert une importante fuite d'eau dans le bâtiment scolaire Jules Ferry et la bibliothèque. Cette sujétion technique imprévue implique des travaux supplémentaires de reprise d'étanchéité impactant plusieurs lots. En outre, des travaux supplémentaires non prévus initialement se sont révélés nécessaires suite au démontage des luminaires dans ces mêmes bâtiments qui s'avèrent dans un état de vétusté particulièrement avancé.

Monsieur le Président fait savoir par ailleurs que des modifications du programme de travaux sont intervenues afin de procéder à un nouvel aménagement au sein du petit auditorium de la bibliothèque (lot n°12). En outre, à la suite de la démolition des châssis dans le bâtiment scolaire Jules Ferry, des différences de niveaux importantes se sont révélées. La mise en œuvre d'un ragréage fibré s'est avérée indispensable afin de remédier à cette sujétion technique imprévue (lot n°16). De même, des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de remédier à la fragilité des colonnes de chauffage existantes dans les salles des enseignants, Rased, atelier étage et classes 8 et 10 de l'école élémentaire. De même, un réseau pour Robinet d'Incendie Armé (RIA) doit être installé dans les caves (lot n°17). Enfin, une modification de porte coupe-feu rendue nécessaire par la réglementation en vigueur (lot n°11) ainsi que la reprise du revêtement de sol (lot n°16) au sein de la bibliothèque de l'école doivent être réalisées.

L'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 9 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 79 116,62 € HT (94 939,94 € TTC), dont 61 298,32 € HT liés à des sujétions techniques imprévues, répartie comme suit :

- Lot n°2 Terrassement - VRD. Titulaire : S.A.R.L. GIMBERT. Montant des travaux supplémentaires : + 27 831 € HT, soit une augmentation cumulée avec la modification n°1 de + 42,89 % du montant initial du lot dont 36,94 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°3 Démolition - Gros œuvre. Titulaire : ALLEGRO S.A.S. Montant des travaux supplémentaires : + 10 128,70 € HT, soit une augmentation cumulée avec les précédentes modifications de + 3,44 % du montant initial du lot dont 1,32 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°5 Etanchéité. Titulaire : S.A.S.U. 5e FACADE. Montant des travaux supplémentaires : + 8 182 € HT, soit une augmentation cumulée avec la modification n°1 de + 11,71 % du montant initial du lot dont 10,32 % résultant de sujétions techniques imprévues

2021-94 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES
LOTS N°2-3-5-11-12-16-17-19 ET 20

- Lot n°11 Menuiseries intérieures bois. Titulaire : MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE. Montant des travaux supplémentaires : + 495 € HT, soit une augmentation cumulée avec les précédentes modifications de + 4,56 % du montant initial du lot
- Lot n°12 Cloisons - doublages. Titulaire : S.A.S. PONCET CONFORT DECOR. Montant des travaux supplémentaires : + 2 168,80 € HT, soit une augmentation cumulée avec les modifications n°1 et 2 de + 9,92 % du montant initial du lot
- Lot n°16 Revêtement de sols souples. Titulaire : LAPORTE S.A.S. Montant des travaux supplémentaires : + 4 282,01 € HT, soit une augmentation de + 4,86 % du montant initial du lot dont 2,19 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°17 Chauffage - plomberie sanitaire. Titulaire : AQUATAIR SAVOIE S.A.R.L. Montant des travaux supplémentaires : + 18 250,11 € HT, soit une augmentation cumulée avec les précédentes modifications de + 8,49 % du montant initial du lot dont 7,21 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°19 Electricité - Courants faibles. Titulaire : S.A.R.L. ECM. Montant des travaux supplémentaires : + 5 275 € HT, soit une augmentation cumulée avec la modification n°1 de + 2,58 % du montant initial du lot dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°20 Enrobés. Titulaire : COLAS RHONE ALPES AUVERGNE. Montant des travaux supplémentaires : + 3 969,01 € HT, soit une augmentation de + 20,40 % du montant initial du lot résultant exclusivement de sujétions techniques imprévues

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur le montant initial des lots. Il invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :

- Lot n°2 Terrassement - VRD pour un montant supplémentaire de 27 831 € HT,
- Lot n°3 Démolition - Gros œuvre pour un montant supplémentaire de 10 128,70 € HT,
- Lot n°5 Etanchéité pour un montant supplémentaire de 8 132 € HT,
- Lot n°11 Menuiseries intérieures bois pour un montant supplémentaire de 495 € HT,
- Lot n°12 Cloisons - doublages pour un montant supplémentaire de 2 168,80 € HT,
- Lot n°16 Revêtement de sols souples pour un montant supplémentaire de 4 282,01 € HT,
- Lot n°17 Chauffage - plomberie sanitaire pour un montant supplémentaire de 18 250,11 € HT,
- Lot n°19 Electricité - Courants faibles pour un montant supplémentaire de 5 275 € HT,
- Lot n°20 Enrobés pour un montant supplémentaire de 3 969,01 € HT

Acte certifié exécutoire le : 30 SEP. 2021
Le Président
Xavier BRAND





MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 3 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 17 Chauffage - Plomberie sanitaire

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

AQUATAIR SAVOIE S.A.R.L.
Z.A.C. des Césardes
30 bis, rue Gustave Eiffel
Seynod
74600 ANNECY
Tél. : 04 50 52 90 31
@ : aquatair.savoie@ventimeca.com
SIRET : 509 328 282 00025

Montant initial du marché public :
253 297,45 € HT, soit 303 956,94 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	21/04/2020	255 422,45 € HT
Avenant	2	05/01/2021	256 554,35 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

Une partie des travaux supplémentaires fait suite à la découverte d'une importante fuite d'eau dans le bâtiment scolaire Jules Ferry et la bibliothèque. Cette sujétion technique imprévue implique des travaux de reprise d'étanchéité.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Fourniture et pose d'un réseau INOX 304 / RIA en DN50,
- Carottage des murs de pierre,
- Remplacement des colonnes de chauffages en Electrozingué ;
- Dépose et pose de deux monotubes existants / réseaux chauffage sous-station.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires de reprise d'étanchéité résultant de sujétions techniques imprévues (art. R.2194-5 du Code de la commande publique) dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 3 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **18 250,11 € HT, soit 21 900,13 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 8,49 % du montant initial du marché public, dont 7,21 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **274 804,46 € HT, soit 329 765,35 € TTC.**

ARTICLE 4 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_94-DE

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,
Le Président

Signature et cachet

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification du marché public au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification du marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_94-DE



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N°2 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n°2 Terrassement - VRD

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. GIMBERT
1 009, Route d'Annecy
74370 CHARVONNEX
Tél : 06.11.20.32.19
@ : entreprise-gimbert@wanadoo.fr
SIRET : 384 150 298 00014

Montant initial du marché public :
106 529,40 € HT, soit 127 835,28 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	05/01/2021	124 386,40 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à la découverte d'une importante fuite d'eau dans le bâtiment scolaire Jules Ferry et la bibliothèque. Cette sujétion technique imprévue implique des travaux de reprise d'étanchéité.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires de reprise d'étanchéité résultant de sujétions techniques imprévues (art. R.2194-5 du Code de la commande publique) dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 27 831 € HT, soit 33 397,20 € TTC.

A titre indicatif, la présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 42,89 % du montant initial du marché public, dont 36,94 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 152 217,40 € HT, soit 182 660,88 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 19 Electricité - Courants faibles

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. ECM
44, chemin de l'arête
38690 BIOL
Tél : 04.74.33.80.71
@ : contact@ecmsarl.fr
N° SIRET : 508 674 710 000 27

Montant initial du marché public :
296 271,50 € HT, soit 355 525,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	10/05/2021	298 636,50 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

Une partie des travaux supplémentaires fait suite au démontage des luminaires au sein des bâtiments scolaires Jules Ferry et de la bibliothèque. Celui-ci a révélé un état de vétusté particulièrement avancé desdits luminaires qui requiert leur remplacement. Cette sujétion technique imprévue implique des travaux de reprise d'étanchéité.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexes des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 5 275 € HT, soit 6 330 € TTC.

La présente modification cumulée à la modification n°1 représente donc une augmentation de 2,58 % du montant initial du marché public, dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 303 911,50 € HT, soit 364 693,80 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_94-DE



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 2 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 5 Etanchéité

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.S.U. 5° FACADE
53, Rue Jean Jaurès
69100 VILLEURBANNE
Tél : 06.51.39.44.65
@ : 5.facade.etancheite@gmail.com
SIRET : 800 675 126 00018

Montant initial du marché public :
79 265,10 € HT, soit 95 118,12 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	05/01/2021	80 365,10 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à la découverte d'une importante fuite d'eau dans le bâtiment scolaire Jules Ferry et la bibliothèque. Cette sujétion technique imprévue implique des travaux de reprise d'étanchéité.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires de reprise d'étanchéité résultant de sujétions techniques imprévues (art. R.2194-5 du Code de la commande publique) dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **8 182 € HT, soit 9 818,40 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 11,71 % du montant initial du marché public, dont 10,32 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **88 547,10 € HT, soit 106 256,52 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_94-DE



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 16 Revêtement de sols souples

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

LAPORTE S.A.S.
66, Rue des Chênes
CS 60358
74807 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY Cedex
Tél : 04 50 97 04 12
laportesarl@wanadoo.fr
N° SIRET : 481 331 585 000 28

Montant initial du marché public :
88 112,25 € HT, soit 105 734,70 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public à la suite de démolitions des châssis dans le bâtiment scolaire Jules Ferry. Celles-ci ont mis en évidence des différences de niveaux importantes nécessitant la mise en œuvre d'un ragréage fibré afin de remédier à cette situation.

En outre, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires suite à un remplacement de porte au sein de la bibliothèque de l'école. Le revêtement de sol existant est devenu vétuste doit donc être déposé et remplacé par un nouveau revêtement de sol.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont une partie résulte de sujétions techniques imprévues (art. R.2194-5 du Code de la commande publique).

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 4 282,01 € HT, soit 5 138,41 € TTC.

A titre indicatif, la présente modification représente donc une augmentation de 4,86 % du montant initial du marché public, dont 2,19 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 92 394,26 € HT, soit 110 873,11 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_94-DE



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 20 Enrobés

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
Agence d'Annecy
81, Route de Clermont
CS 60033 SILLINGY
74331 LA BALME DE SILLINGY CEDEX
@ : contact.sillingy@colas-ra.com
Tel. 04 50 77 76 76
N° SIRET 329 393 797 00694

Montant initial du marché public :
19 456,50 € HT, soit 23 347,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public à la suite de démolitions des châssis dans le bâtiment scolaire Jules Ferry. Celles-ci ont mis en évidence des différences de niveaux importantes nécessitant la mise en œuvre d'un ragréage fibré afin de remédier à cette situation

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires résultant de sujétions techniques imprévues (art. R.2194-5 du Code de la commande publique) dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **3 969,01 € HT, soit 4 762,81 € TTC.**

A titre indicatif, la présente modification représente donc une augmentation de 20,40 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **23 425,51 € HT, soit 28 110,61 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20210928-D_2021_94-DE



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N°7 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n°3 Démolition - Gros œuvre

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

ALLEGRO S.A.S
11, chemin du Génie
Annecy-le-vieux
74940 ANNECY
Tél : 04 50 67 42 65
@ : contact@allegro-btp.com
SIRET : 384 411 633 00025

Montant initial du marché public :
770 201,82 € HT, soit 924 242,18 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	25/06/2020	773 221,82 € HT
Avenant	2	10/08/2020	782 224,82 € HT
Avenant	3	12/11/2020	785 404,42 € HT
Avenant	4	05/01/2021	797 427,42 € HT
Avenant	5	29/01/2021	785 404,42 € HT
Avenant	6	28/06/2021	786 549,42 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à la découverte d'une importante fuite d'eau dans le bâtiment scolaire Jules Ferry et la bibliothèque. Cette sujétion technique imprévue implique des travaux de reprise d'étanchéité.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires de reprise d'étanchéité résultant de sujétions techniques imprévues (art. R.2194-5 du Code de la commande publique) dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **10 128,70 € HT, soit 12 154,44 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 3,44 % du montant initial du marché public, dont 1,32 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **796 678,12 € HT, soit 956 013,74 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 3 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 12 Cloisons - doublages

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.S. PONCET CONFORT DECOR
5, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
Chatillon en Michaille
01200 VALSERHÔNE
Tél : 04 50 56 51 54
contact@poncetconfortdecor.fr
N° SIRET : 309 904 092 000 41

Montant initial du marché public :
86 000 € HT, soit 103 200 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	01/06/2021	92 008,74 € HT
Avenant	2	05/07/2021	92 361,58 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public, afin d'intégrer un nouvel aménagement au sein du petit auditorium de la bibliothèque.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 2 168,80 € HT, soit 2 602,56 € TTC.

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation totale de 9,92 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 94 530,38 € HT, soit 113 436,46 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 4 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 11 Menuiseries intérieures bois

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE
129, allée des charbonniers
ZA Malchamps
74160 FEIGERES
Tél : 04 50 49 02 02
@ : menuisierierambosson@orange.fr
N° SIRET : 797 180 262 000 25

Montant initial du marché public :
193 231 € HT, soit 231 877,20 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	01/03/2021	197 234 € HT
Avenant	2	01/06/2021	198 414 € HT
Avenant	3	28/06/2021	201 554 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public. En effet, l'une des portes coupe-feu ½h actuellement installée au sein de la bibliothèque de l'école n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et doit être par conséquent changée.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **495 € HT, soit 594 € TTC.**

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 4,56 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **202 049 € HT, soit 242 458,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le